

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
DIRECTION DE L'URBANISME ET, DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION
DE LA WILAYA DE CHLEF

- MISE EN DEMEURE -
N° 02

Additionnellement à la première mise en demeure parue dans les quotidiens « ALGER 16 » en langue française et « ADDIYAR » en langue arabe en date du 17/03/2016 et suite à notre envoi sous le numéro 1833/D.U.A.C/S.U/2016 en date du 28/04/2016 relatif au projet d'aménagement extérieur du site Ain Merane central Chlef, Lot (02): Aménagement extérieur, confié à l'entreprise - NAIMA Abdelhader - sise à Ouled fares/chlef, inscrite sous le registre de commerce numéro 01/A/4523244 du 11/04/2001 et titulaire du marché approuvé par la commission de wilaya des marchés sous le N°171/2014 en date du 08/12/2014 est mise en demeure pour la deuxième fois de reprendre les travaux et d'augmenter leur cadence, et d'approvisionner le chantier en matériaux nécessaires et de renforcer le chantier en moyen humain et matériel, dans un délai de Trois (03) jours à compter de la parution de la présente mise en demeure dans la presse nationale.

Faute de quoi, les mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront prises à l'encontre de l'entreprise.